

« Intégration linguistique des emprunts à l'arabe dans la presse écrite algérienne d'expression française »

الأستاذة : شرف الدين آمال

قسم اللغة الفرنسية

جامعة محمد خيضر - بسكرة - الجزائر -

Résumé :

L'étude consiste en une analyse des emprunts à l'arabe qui augmentent sans cesse parce qu'ils sont quotidiennement utilisés dans la presse écrite algérienne d'expression française ainsi que l'identification des critères de leur intégration dans le système de la langue d'accueil. Le corpus de cette étude comprend des emprunts linguistiques recueillis dans plusieurs journaux et dont les auteurs démontrent une aisance à adopter les termes arabes et parfois manifestent même une certaine créativité à rendre français ce qui ne l'est pas. C'est une intégration qui s'effectue aux différents niveaux de la langue, exprimant ainsi d'une part, le respect mutuel avec les idiomes en place et de l'autre part, la conformité avec le français de référence.

Mot Clés : Emprunt linguistique, presse écrite algérienne d'expression française, intégration

ملخص:

تتم هذه الدراسة بتحليل الكلمات المستعارة من اللغة العربية والتي ما انفك استعمالها يزداد يوميا في الصحافة الجزائرية المكتوبة بالفرنسية مع التركيز على تحديد مختلف معايير إدماج هذه الكلمات ضمن النظام اللغوي للغة المستقبلة. هذه الدراسة تشمل الكلمات المستعارة التي تم جمعها من عدة صحف والتي تثبت اعتماد الصحفيين علي هذا النوع من الكلمات لتقريب المعني و مدى إبداعهم في إدماج هذه الكلمات داخل النظام اللغوي الفرنسي بسلاسة متناهية.

Introduction

Dans cet article, il s'agit du français de variété algérienne, observé dans les pratiques langagières des journalistes dans la presse écrite d'expression française grâce à l'ouverture démocratique de 1988, libérant ainsi la parole et permettant la créativité du sujet parlant algérien et associé à une faiblesse des pressions normatives. Un contexte particulier qui le met en condition d'exploitation de toutes les ressources et de tous les procédés mis à sa disposition par le français standard et par sa compétence de communication en différentes langues du terroir. Son l'appellation se départage entre un « français en Algérie » ou un « français d'Algérie »¹, mais ce qui est certain, c'est le phénomène de l'emprunt aux deux variétés de l'arabe (classique, dialectal) qui est le résultat d'une situation de contacts des langues, bien réel et incontestable où il « semble être déterminé par les impératifs de l'interaction sociale, il se réalise dans le respect mutuel des formes du système d'accueil et offre de nouvelles possibilités d'expression aux locuteurs algériens »²

Ce procédé est un signe de vitalité du français, réalité incontestable, une possibilité exploitée et à laquelle ont recours les journalistes d'expression française pour les besoins de communication et dans le but d'approcher la réalité quotidienne.

Au sens large, le concept est défini par « l'utilisation d'un élément lexical d'une langue "A" intégré morphologiquement et syntaxiquement à une langue "B" »³. De même un autre est retenu qui précise que l'emprunt peut être « un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans la traduire »⁴.

Face à cette situation, la langue d'accueil est appelée à se comporter envers un mot étranger qui n'appartient pas à la même famille de langues, donc elle « digère progressivement »⁵, ce *corps étranger*, selon l'expression de DEBOVE J.R qui prévoit l'existence de deux états de l'emprunt qui sont l'intégration et l'assimilation. La première est « l'usage du mot emprunté avec un minimum de modifications graphiques et phoniques »⁶, par contre la deuxième est « une digestion de l'emprunt par le système de la langue soit graphique, soit phonique, soit grapho-phonique »⁷, mais précise que c'est l'assimilation qui est bonne dans les langues en contact.

L'Algérie présente un contexte propice à l'emprunt en plus de notre statut de bilingue ce qui permet d'émettre des hypothèses quant aux degrés d'assimilation dans la langue d'accueil, ainsi notre réflexion sur cette variété de français va s'articuler autour des interrogations suivantes : Quels sont les critères d'intégration des emprunts sur le plan linguistique ? Autrement dit, par quels moyens se réalise le respect mutuel des idiomes en contact et l'adaptation au français normé?

Ceci nous permettra, par le protocole d'intégration et d'adoption des emprunts à l'arabe de constituer ainsi un français de variété algérienne. Tout en partant des conditions d'implantation « authentiques » de l'emprunt. L'objectif de cette étude est l'analyse des procédures d'intégration, jugée une étape obligée des études sur l'emprunt ainsi que l'établissement d'une échelle de critères qui constitueront des indices d'intégration.

Nous examinerons pour cette fin, l'intégration des emprunts à partir d'un corpus de journaux algériens d'expression française.

C'est à travers la lecture des articles de différents numéros de la presse écrite algérienne d'expression française, à savoir (le Quotidien d'Oran, le Soir d'Algérie, La tribune, El watan, Liberté, La dépêche de Kabylie, El moudjahid, infosoir, Les débats, La nouvelle république, :Algérie news, Le jeune indépendant) que nous avons recensé 84 emprunts lexicaux à l'arabe.

En tenant en compte de la fréquence nominale dans le corpus, l'analyse linguistique va intégralement porter sur le nom. La liste suivante contient l'ensemble des emprunts relevés, pour ne retenir que ceux qui répondent à nos questionnements :

Salem-le wali- la tijara- ould el bled - médina- khobzeddar- el barrani- meskine- derb- maalich- oualou- bouya –nouzoul –bramils – djihad – la nekba –ouldènes- zilzel – la baraka –ouزيد –mouchkil –archum –ourakourak –moula khir –un bermil –des hadjs(des hadji) – la daira –waqfs – émirs –les djihadistes –el quaida – baroud d'honneur- bendir –chanson rifie –le berrah –la dahia –biaatha –la

charia –cheikh –les imams – les mourchidate –graba – la chedda –el ourouba – la umma – caids – khottote –mouchkila –les mousafirine – Le raïs –nassérisé –darakwatani –le muezine – Saëd –des ulémas –des fatwas –le bkhour –moudjahid –haragas –cheb –chikha –adhan-salafistes –djilbab –la fitna- ud –la mouhafadha – rebab –kasmate – médersa –majliss –l’ijtihad –cheche –gandoura- kharédjismes –le mufti –chouhada –diarerrahma –zerda –hai –katiba –l’istiqlal –la gammaaislamiya.

1- Intégration phonologique

L’intégration phonologique ou phonétique accompagne souvent l’intégration graphique et donne à l’emprunt une coloration française. Mais le critère de prononciation selon le système phonétique français n’est pas toujours décisif pour juger du degré d’intégration des emprunts. C’est donc une relative francisation de la prononciation qui est due à la contrainte de l’accent sur la dernière syllabe distinguant ainsi le Français.

Très souvent, une double prononciation s’installe, l’une francisée, l’autre conforme au phonétisme d’origine, ou du moins qui tend au respect de ce phonétisme. En voici les cas les plus récurrents : *la Umma* orthographié aussi *la Oumma*. et prononcé soit *umal* ou *ymal*. C’est ainsi que la consonne post-palatale uvulaire [q] de *Waqfs* « sorte de loi islamique » orthographié aussi *Wakfs* par exemple, tend à laisser la place à sa voisine post-palatale [k], comme en témoignent leurs graphies.

La réalisation, de certains traits phonétiques (des voyelles inexistantes dans le phonétisme arabe /y/ et /e/ remplacés par /i/ à la place de /y/ et /e/ u/ à la place de /e/ utilisés par les journalistes à des fins humoristiques car ils reflètent la prononciation dialectale des traits français illustrés dans les exemples suivants : *la mitiel et le tourourisme*. Cet emprunt d'un trait arabe courant dans un mot français est aussi considéré comme un emprunt employé par les journalistes à la recherche d'un effet comique approuvé par le public-lectorat c'est tendre vers une relative arabisation, dans la mesure où « on ne doit pas oublier que les langues s'approprient aussi des sons, des façons de d'accentuer »⁸.

Les affriquées en position initiale sont également maintenues dans la variété régionale du français pratiquée en Algérie, soit le / dz/ , au rendement relativement élevé dû à la fréquence de certains mots comme : djihad [dzihad] « guerre sainte » copié sur djin/dzin/ ancien emprunt intégré aussi : djilbab/dzilbab/, les djihadistes /dzihadist/ , ceux aussi en position finale comme moudjahid /mudzahid/- des hadjs/hadz/-kharédjisme.

Il faut reconnaître aussi que « plus l'emprunt s'intègre à la langue d'accueil, plus sa matrice phonétique tend à se convertir en matrice plus proche, plus conforme aux données de la matrice phonologique du français hexagonal Autrement dit, les phénomènes étrangers au système tendent à céder peu à peu le pas aux phonèmes voisins, plus proches de la langue d'accueil, du point de vue du mode et/ou du

point de vue articulatoire. »⁹ à l'exemple de : *mufitti/myfti/* au lieu de *mouftti* (prononciation conforme à l'arabe).

La consonne pharyngale [ʔ], inconnue en français, tend à être remplacée par une voyelle ou disparaît tout simplement. C'est le cas dans les exemples suivants : *ulému /ulema/* « savant(s) en théologie », ou *ud /ʔd/* « instrument de musique » la charia (loi islamique).

Toujours au niveau des voyelles, le trait pertinent de longueur qui n'est pas (ou plus) pertinent en français est rendu soit par des accents, le cas de *maqâm* [maqam] « mode musical », la « *Biaâtha* » -*Maâlich*-la Kaâba (deux voyelles qui marque le prolongement). soit par (˙) comme pour *Caïds - Raïs-Saëd*. D'autres emprunts, en revanche, maintiennent leur prononciation d'origine, prononciation conforme au phonétisme arabe. Tel est le cas des lexies comportant le phonème /x/, inexistant en français et orthographié kh, qui apparaît dans les mots suivants: *ckeikh* /ʃ ε x/ « chef d'une tribu, d'une confrérie religieuse, *chikha* /ʃixal, *khototte/xotot/*, le « *bakhur* »/bxur/. Par contre, le phonème /θ/, qui n'existe pas non plus en français, est graphié *th* mais prononcé [t], la prononciation réelle étant difficilement réalisable même en arabe : la « *Biaâtha* /bita/ « un groupe de personne envoyée pour mission ».

Outre ces sons nouveaux, le français, tel qu'il est pratiqué en Algérie, se caractérise également par un accroissement de la fréquence d'emploi de certaines réalisations. C'est le cas en particulier des semi-voyelles, comme le /j/ ou le /w/, largement attestées non seulement en

position interne ou finale comme dans *charia* [ʃarja] « loi islamique » *dahia* [dahija] « département ou une division ». Quant au/w/ attesté surtout en position initiale de mot dans la plupart des cas, comme par exemple : *wilaya* [wilaja] « région administrative composée de deux ou plusieurs provinces », /*waqf*/ et *watani*. En position finale le cas de *wazn* [wazn] « en musique, combinaison de durées », *la fetwa/fetwa*.

Enfin, on assiste quelquefois à une francisation du mot emprunté. Tel est le cas de : *wakfs*, *des kasmate* – *la kadiria*, où l'on a substitué au son [q] de consonance étrangère le son [k], plus conforme à la norme phonologique française, et à la voyelle [a] de la première syllabe la voyelle [e], ce qui a donné la forme: *fetwa* parfois laissé *fatwa*, le même cas est attesté pour *rebab, nekba*.

C'est également la même remarque pour le terme : *amir*, en remplaçant les voyelles originelles [a] de la première syllabe par [e] à la française : il en résulte la forme suivante : *émir* le cas aussi de *médina, méderssa*. Même remarque pour la voyelle/u/ remplacée par/le son/y/dans l'exemple de *umma*, , *mufti*, *ud*, dans un essai de rapprochement du phonétisme français .

Les voyelles et les consonnes communes au français et à l'arabe, elles ne sont pas modifiées, en général, dans les emprunts. Sur le plan phonétique, on souligne donc l'abandon incontournable, mais non constant, des sons de la langue arabe qui n'existent pas dans le système phonologique français, à l'exemple des gutturales, les uvulaires, les pharyngales et la longueur vocalique à caractère distinctif.

Pour conclure et en accord avec Benzakour, pour qui « on ne saurait chercher dans la prononciation les signes de l'intégration du terme étranger au français. Chaque mot est traité comme une unité séparée, selon ses caractéristiques graphiques et phonologiques et non selon le système »¹⁰.

2- Intégration graphique

Quelques remarques particulières s'imposent concernant la graphie des mots empruntés à l'arabe. Il est à signaler que c'est la graphie la plus francisée qui s'emploie le plus fréquemment. Cette tendance permanente à la francisation de la graphie démontre que l'emprunt est en voie d'installation selon le système français « en fait, plus la phonie du mot s'intègre, plus sa graphie se simplifie »¹⁰, soit les exemples suivants : *-umma- wakf -kasmate- ulémas mufti* ce qui traduit peut être une hésitation graphique, situation qui s'explique sans doute par la prégnance relativement forte de l'écrit arabe.

Il arrive même que cette intégration soit graphiquement renforcée par la présence d'accents français, comme dans *émir -uléma, médina*. Il en va de même du remplacement: (1) du ou par le u dans *oumma - umma* « communauté musulmane » (2) du k par c, plus conforme aux habitudes graphiques du français où « c » est plus fréquent que « k », comme dans *caïd, la casbah* plus proche également aux habitudes graphiques du français. Cela dit, les transcriptions graphiques transcrivent les phonèmes, comme les variantes des phonèmes, qu'un même phonème puisse recevoir différentes transcriptions.

On peut également noter l'apparition fréquente, en finale de mots, d'un *e* muet, fait inexistant en arabe, comme dans *tajine* «plat de viande et de légumes», *moujakidines* «guerriers de l'Islam» *moussafirine* «les voyageurs» *meskine* «le misérable... etc.

De même, on peut relever des termes employés sous une forme redoublée, procédé syntaxique d'insistance caractéristique de l'arabe, tel est le cas de oualououalou «rien» *ouzidouzid* «encore» *ourakourak* «évoquant la poursuite»

En résumé lorsque L1 et L2 utilisent des systèmes de codage graphique sans rapport (cas des langues européennes et de l'arabe) la mémoire ne peut jouer ou ne joue que très indirectement. Ce qui est constaté est que la pratique graphique adoptée par la presse algérienne de langue française vis-à-vis des emprunts semble se caractériser selon D.Morsly par «une asystématicité et une hésitation impressionniste commandée par le libre-arbitre des journalistes»¹¹. Ce qui permet de dire que les habitudes graphiques propres à chaque journaliste expriment sa compétence en arabe, ce qui ne peut être érigé en règles.

D'autre part, il y a une vraie règle générale le maintien de la graphie d'origine, tout comme l'usage des italiques, des guillemets et des autres marques, signale le *xénisme* et en rappelle l'origine étrangère du mot. Seulement ce qui frappe à l'œil, c'est qu'il n'y a rien de tout ceci. Au contraire, c'est voulu reflétant ainsi un sentiment linguistique d'intégration dans le français de variété algérienne, langue adressée aux locuteurs algériens ce qui manifeste une certaine

familiarité avec l'emprunt nullement senti comme xénisme dans la mesure où on manipule un terme local. Pour conclure, le critère de la graphie ne peut être qu'un indice trompeur du degré d'intégration au système français.

3- Intégration morphosyntaxique

A- LE NOMBRE

Le mode de formation du pluriel est variable. Trois cas ont été relevés :

- Le pluriel est arabe, présentant pour certaines lexies une variante graphique du vocable. Dans ce cas, le pluriel est marqué sémantiquement et non grammaticalement. C'est par exemple le cas de *bouldène*, *khototte*, de *moudjahidine*, *kasmate-mourchidate*, *tchouhada* et *harraga*.
- Le pluriel est de formation française. La morphologie du pluriel arabe est supprimée et laisse place au (s) du pluriel français, modification qui peut être pris pour indice d'intégration. Mentionnons à titre d'exemple illustratif les cas de *wakfs- imams -émirs -des hadjs -fatwas -dairas - wilayas*, et une deuxième proposition pour *harragas*.

Cette correspondance de l'emprunt avec le système de la langue cible exprimerait dans ce cas, l'ignorance des règles de la langue- source, de la part des journalistes qui n'en ont qu'une connaissance réduite de l'arabe classique. Le journaliste ne s'incombe d'aucune règle pourvu que le

message passe. On est devant un chevauchant entre les règles des deux codes devant la nécessité de communication.

- Le pluriel est une combinaison des deux systèmes, c'est-à-dire qu'il intègre à la fois un signifiant arabe et un signifiant français, comme dans : des *bramils-Haragas* attesté aussi avec des *ulémas, des mouchkils* ce sont des pluriels particulièrement redondants mettant en œuvre les logiques des deux langues. Donc, il en résulte que le marquage du pluriel est dicté par l'intuition que le recours à la règle.

B - LE GENRE

Quant au genre des emprunts, il semble le mieux maîtrisé. Il correspond, dans la majeure partie des cas, à celui de la langue source, en témoignent les exemples suivants : *la tijara, la wilaya, la baraka, un bermil, le muezzin, la fitna, l'adahia, la charia, la mouhafadha, une katiba, une zerda...* etc.

L'adjectif d'origine arabe emprunté par le français s'accorde en genre et en nombre selon le système français, ainsi que l'atteste l'exemple suivant : on parle de chanson *rifie*. L'adjectif d'origine arabe emprunté par le français s'accorde également en genre et en nombre selon le système de la langue source, l'arabe. Ainsi les exemples : *Darakwatani, la Gamma Islamiya*

Par ailleurs, certains emprunts peuvent concerner des unités supérieures au mot et conserver leur forme de la langue de départ. Tel est le cas de synthèmes comme *ould el bled, khobzeddar, Allah*

ghaleb, Moula khir ,aussi *Darakwatani- la Gamma Islamiya*. Ceci démontre que c'est dans le domaine syntaxique que les emprunts se révèlent les mieux intégrés puisqu'ils adoptent prioritairement les règles d'accord de la langue d'accueil.

C- Quantification/détermination

Dans leur passage au français, les emprunts à l'arabe se soumettent à son mode d'actualisation. C'est ainsi qu'ils prennent en discours des déterminants définis ou indéfinis, des adjectifs démonstratifs, des possessifs... etc.

On écrit : *le muezzine , une fitna, un bermil, des kasset, ma cabessa, leur adahn* « appel à la prière musulmane », *mon istiklal* . L'accord du déterminant est fonction de celui du terme emprunté. On dira par exemple *la fitna, ladaâwa, la fetwa, le Saëd, le Raïs et le berreh*.

Quelquefois, la modalité nominale arabe est seule à retenir, à l'exemple de : *el qaïda , el gouddam , el intifadha, el ourouba et el hourouba* , . On hésite même sur l'article à employer. Dans la mesure où l'article arabe cède la place à l'article français, il s'agit là , d'une véritable intégration. Ce qui correspond aux exemples relevés (*el djihad- le djihad*), (*el qaïda –la qaïda*) .

Pour conclure, il y'a lieu de parler d'une résistance à l'article français qui semble se situer pour les emprunts à l'arabe classique, sans doute parce qu'à l'origine ils sont souvent accompagnés de l'article arabe et paraissent, sur le plan de la réalisation, constituer des unités insécables.

4- Intégration morpho-lexicale

Dans la contrainte de rendre compte de réalités sociales, politiques et culturelles spécifiques, les journalistes utilisent les emprunts aux langues locales en leur appliquant toutes les potentialités dérivationnelles du système linguistique français (préfixale et/ou suffixale). De ce fait, le procédé de dérivation par suffixation semble très fécond illustré dans les exemples suivants : *les djihadistes - kharédjisme - les salafistes- Nasrallahnassérisé*.

L'emprunt peut alors être la source de nouveaux signifiants et également à de nouveaux signifiés dans la langue d'accueil. Dans ce cas, l'élément étranger au départ peut être considéré comme intégré dans la langue emprunteuse.

La formation d'unités hybrides par composition peut aussi être considérée comme un signe d'intégration morphologique. C'est le cas lorsqu'un emprunt à l'arabe (classique ou dialectal) fonctionne comme élément de composition en liaison avec des mots français. La modalité de base arabe est fréquemment un nom. Les exemples de ce type sont fort nombreux. Citons à titre d'exemples les syntagmes *baroud* d'honneur, *ancien moudjahid*, *-chansonrifie*. Cela implique automatiquement une transformation sémantique dans la mesure où tous les mécanismes de production sont exploités. Ainsi, on peut retenir un autre signe d'intégration dans la langue d'accueil fait face.

5-Intégration sémantique

Le phénomène de l'adaptation sémantique est une étape d'assimilation dans laquelle le mot emprunté dépend de son nouvel

environnement et se retrouve appliqué à des notions qui ne sont pas complètement identiques à celles désignées par la langue source. Le mot emprunté est alors considéré comme bien intégré et joue sans difficulté le jeu du système de la langue d'accueil car « d'ordinaire une mutation sémantique des emprunts est signe de leur insertion dans le système de la langue d'accueil »¹².

On distingue plusieurs types d'adaptation sémantique, lesquels varient selon la nature de la modification. Dans la majorité des cas, il y a maintien du sens original dans la mesure où « le bilinguisme (plurilinguisme) des locuteurs et leur connaissance de la langue source constituent assurément le facteur primordial de cette conservation »¹³, mais il peut y avoir aussi restriction ou extension de sens et même une spécification.

En d'autres termes, on assiste à une expérience du réel mais qui s'avère multiple, car, si on se réfère à la praxématique, la polysémie est considérée comme étant l'état naturel du langage et que le fonctionnement monologique, dont il va s'agir, ne peut résulter que d'un réglage de sens, au terme d'un processus de sélection parmi les potentialités signifiantes capitalisées par le praxème, soit disant l'emprunt (pour plus de détail se référer à la linguistique praxématique).

A - Restriction de sens

Lorsqu'une idée générale en vient à désigner une notion particulière, on parle dès lors de restriction de sens ou de

spécialisation sémantique. C'est ainsi que le mot « *émir* », par exemple, a été enrichi d'un sens nouveau qui est celui d'un « chef d'un groupe terroriste » dans le français de référence en plus de son sens originel. En effet, ce terme, qui a pour acception première « une personne de rang royal, prince » s'est vu attribuer une autre acception, plus spécifique d'une période qualifiée de trouble et de terrorisme, se voit attribué le sens d' « un terroriste ou d'un commandant d'un groupe armé » dans la langue emprunteuse qui ne va retenir que cette dernière acception ce qui confirme les observations de N.Semmar pour qui « les développements sémantiques ultérieurs seraient internes au système linguistique d'accueil, car œuvre des monolingues »¹⁴.

C'est également le cas de : Raïs « le président d'un état » qui s'est spécialisé, à travers son actualisation dans la presse arabe, pour ne retenir que le président égyptien dit Djamel Abdenacer. Le même cas est observé pour Saïd, en français « Monsieur » pour qui la presse arabe et surtout du Moyen Orient, suite à l'invasion israélienne du Liban en 2006 réserve le terme à la célèbre personnalité religieuse de « Hassen Nasrallah ». Le même cas est attesté pour *Jihad* dont le sens dénoté est « tout effort produit », qui sera orienté vers l'effort retenu pour et réservé à la guerre sainte.

On observe le syntagme nominale la *Gamma islamiya* désignant « un groupe de confession musulmane » qui fait référence, dans les nouvelles acceptions à « un groupe armé d'intégristes et de

fanatiques localisé en Egypte ». Ce sont des exemples qui traduisent une façon de réduire la polysémie originelle.

B- Extension de sens

Il s'agit ici des mots qui élargissent leur sens propre soit en passant d'un hyponyme à un hyperonyme et désignent par là toute une classe d'objets, soit par ajout au sens initial de nouveaux traits conceptuels par la force de l'usage ou grâce aux tropes (métaphore, métonymie...). À titre d'exemple *talibans* qui désignait « un groupe d'étudiants », en arabe classique, mais quand ce groupe s'est emparé du pouvoir en Afghanistan, l'emprunt englobe tous ceux qui appartiennent à cet état. C'est également le cas du terme *harragas* « émigrants clandestins algériens » se propage dans la presse algérienne et dénomme tous ceux qui voyagent clandestinement à travers le monde. En effet, l'avantage du nom propre métaphorique, ou du moins celui perçu comme tel, est d'être en relation de similarité avec un thème pour lequel il assume un rôle descriptif.

Il faut signaler que cette polysémie n'est pas celle du français standard qui ne peut pas retenir toutes ces acceptions.

CONCLUSION

Dans cet article, on s'est penché sur l'étude des procédures d'intégration linguistique de l'emprunt dans la langue d'accueil, étape incontournable et difficile à saisir dans l'étude des emprunts parce qu'elle permet le dressement des critères définissant le statut de ces derniers ainsi que le degré d'intégration des lexies dans la langue d'accueil, décidant dès lors de son statut d'emprunt véritable ou de xénisme.

D'autant plus, cette étude a permis de constater que cette variété de français était en train d'enrichir la matrice phonétique du Français de référence et de retenir les termes provenant des langues locales constitueront une partie intégrante de ce français pratiqué en Algérie afin de saisir son fonctionnement à travers la pratique des journalistes face aux lexies empruntées.

D'autre part son installation doit, en effet, être jugée du point de vue de ces processus linguistiques et non en fonction de sa présence dans un dictionnaire de langue ce qui permis sa saisie dans ses fonctionnements discursifs et dans un contexte plurilingue caractérisé par l'instabilité des rapports de force entre les langues coexistantes.

Enfin, l'emprunt est une réalité incontestable dans le français de l'Algérie. Personne ne peut nier ce besoin de s'exprimer dans les langues du terroir, d'emprunter de l'une comme de l'autre, de passer de l'une à l'autre avec une aisance. Face à cette réalité, le français

s'approprié la réalité algérienne en assimilant les emprunts à l'arabe linguistiquement et socialement.

Références et bibliographiques

1-Kethiri, B. 2004. «Du français en Algérie au français d'Algérie», in Synergies,N° ,Algérie, 2009 , pp57-86.

2-DERRADJI,Y. :« Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée », in S.LAFAGE et A. QUEFFELEC, *Le français en Afrique*, revue du Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique,1999 , Didier-Erudition.

3- BLANC M. : Mélange de codes. In : sociolinguistique, concepts de base, Liège, 1997, Ed M ARDAGA, p.207

4-HAMERS J.F : Emprunt. In : Sociolinguistique, concepts de base, Liège, 1997, , Ed MARDAGA , p.136

5-DEBOVE J.R. : La linguistique du signe, une approche sémiotique du langage, Paris,1998, Ed. ARMAND COLIN,p.153.

6-Ibid.,P.180

7-Ibid.

8-DEROY L. :L'emprunt linguistique, Paris, 1956, Ed. Les Belles Lettres, P.21.

9- BENZAKOUR, F. :« Le français au Maroc. Processus néologique et problème d'intégration» in A. QUEFFELEC, F. BENZAKOUR, Y. CHERRAD-BENCHEFFRA, Pub.

de l'Université de Provence,1995, (éds). *Le français au Maghreb*,

p .71

10-Ibid .

11- MORSLY D. : la presse algérienne de langue française et l'emprunt à l'arabe, in *Plurilinguisme*, N°10, 1995, p43.

12-SEMMAR N .: « *La néologie dans le français d'Algérie* », Thèse d'Etat, Université de MontpellierIII, 2006 .p 253.

13-Ibid., p . 253.

14-Ibid., p .254.